Etablissement Public
Foncier de Lorraine

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU BUREAU

EN DATE DU 04 MARS 2015

(Ratifié lors de la réunion du Bureau du 14 octobre 2015)

178ème RÉUNION

L'an deux mille quinze, le 04 mars à 16h35, le bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine s'est réuni, à Pont-à-Mousson, dans les locaux de l'Etablissement.

SONT PRÉSENTS

M. STAUB	Premier Vice-président
MM. CORZANI, LALANDRE et LIOUVILLE	Vice-présidents
Mme DEAU, Mme BABOUHOT, MM. BERGE, DELVERT, PELLETIER	Membres

SONT EXCUSÉS

M. BOLMONT	Président
MM. ARIES, JANNOT, LECLERC et PAQUET	Vice-présidents
Mme MARCHAL MM. ARKER, BITTE, FRIANG, et WERNER	Membres

ASSISTENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION

M. BABRE - Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, représentant M. le Préfet de la Région Lorraine,
M. BARTOLT - Préfet de Meurthe-et-Moselle,
Mme WALTNER – Secrétariat Général pour les Affaires Régionales,
Mme DROUVROY – Secrétariat Général de la Préfecture de la Moselle,
M. LANGE - Région Lorraine,
Mme LEJOSNE - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
M. VIGREUX – Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,
M. PILLET - Contrôleur général économique et financier,
M. GENDRE - Agent comptable de l'EPFL,
M. TOUBOL - Directeur Général de l'EPFL,
M. COURTIN - Directeur Général Adjoint de l'EPFL,
MM. COMBE et PROTH – EPFL.

Rue Robert Blum · BP 245 · 54701 Pont-à-Mousson Cedex - Téléphone : 03 83 80 40 20 · Fax : 03 83 80 40 21 · Courriel : contact@epfl.fr · www.epfl.fr
SIRET : 30136584700013 · APE : 4299Z · TVA Intracommunautaire : FR32301365847

M. STAUB ouvre la séance et remercie les administrateurs concernés et les représentants de l'Etat et de la Région d'être restés à l'issue de la séance du conseil d'administration qui s'est tenue en début d'après-midi.

II annonce que M. BOLMONT lui a attribué son pouvoir. Il propose ensuite d'attribuer les pouvoirs de Mme MARCHAL à Mme DEAU, de M. LECLERC à M. LALANDRE, de M. JANNOT à M. PELLETIER et de M. ARKER à M. BERGE.

M. STAUB informe que M. WERNER a donné pouvoir à M. LECLERC aujourd'hui absent. Ce pouvoir ne peut donc être attribué.

Le quorum est atteint.

M. STAUB propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

♦

♦ ♦

I - RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU BUREAU

Le projet de procès-verbal de la réunion du bureau du 10 décembre 2014 a été transmis à tous les administrateurs. Aucune demande de modification n'a été formulée.

En conséquence, il est ratifié.

II – DISPOSITIONS TECHNIQUES

M. STAUB passe la parole à M. TOUBOL pour la présentation des opérations.

II.1 – OPERATIONS FONCIERES

II.1.1. Foncier cadre

M. TOUBOL présente six nouvelles conventions de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle. Elles portent sur 34,2 ha d'acquisitions nouvelles, 146 logements potentiels et 8,205 M€ d'engagements nouveaux.

- ✓ **XEUILLEY – Rue de la Libération (n° opération F09FC40B014)**

  Il s'agit d'une opération de maîtrise foncière en centre-bourg de Xeuilley. Le projet consiste à y implanter des logements séniors et des commerces. La convention à passer avec la communauté de communes de Moselle et Madon et la commune de Xeuilley porte sur l'acquisition de 08 a 24 ca pour un montant prévisionnel de 220 000 € HT.

  La délibération B15/001 est adoptée à l'unanimité.

- ✓ **EUVEZIN – Grande Rue (n° opération F09FC40N006)**

  La commune d'Euvezin a déterminé un périmètre à enjeux dans la continuité du village ancien afin d'y développer un petit éco-quartier. La convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle à passer avec la communauté de communes du Chardon Lorrain et la commune porte sur 1 ha 45 a 41 ca pour un montant prévisionnel de 115 000 € HT.

  La délibération B15/002 est adoptée à l'unanimité.

- ✓ **LOISY – Rue de l'Eglise (n° opération F09FC40X002)**

  L'ancienne ferme (sur un terrain de 07 a 16 ca) que la commune de Loisy et la communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson souhaitent acquérir par le biais de l'EPFL est située en centre-bourg. La commune envisage de démolir les bâtiments pour construire quatre logements séniors, un lieu de restauration, un espace de vie commun et

éventuellement un pôle médical. Le montant prévisionnel de l'opération est de 100 000 € HT.

La délibération B15/003 est adoptée à l'unanimité.

- ✓ **YUTZ – Site de l'Actypôle (n° opération F09FC70B024)**

Le site de l'Actypôle à Yutz est une vaste zone d'activités économiques que la communauté d'agglomération Portes de France Thionville souhaite restructurer dans le cadre d'une ZAC. Il s'agit d'une emprise à acquérir de 25 ha 20 a 19 ca pour un montant prévisionnel de 6 000 000 €HT.

La délibération B15/004 est adoptée à l'unanimité.

- ✓ **FEY – Lotissement le Pré des seigneurs (n° opération F09FC70D020)**

Dans le cadre de l'élaboration de son PLU, la commune de Fey, située en deuxième couronne de l'agglomération messine, a défini des secteurs prioritaires pour de l'habitat (2 ha 19 a 13 ca). L'enveloppe prévisionnelle de l'opération à réaliser avec la commune et la communauté d'agglomération de Metz-Métropole est de 570 000 €HT.

La délibération B15/005 est adoptée à l'unanimité.

M. VIGREUX s'interroge sur la densité de logements à l'hectare qui, en l'occurrence, est de sept logements pour cette opération sur Fey alors que le critère retenu est de 20 logements / ha.

M. COURTIN répond que la densité sur le terrain qui doit être aménagé est bien de 20 logements / ha mais que pour réaliser cette opération, l'établissement doit acquérir une parcelle plus vaste. Une partie du bien à acquérir est ainsi destinée à de la réserve foncière.

- ✓ **EPINAL – Bragard (n° opération F09FC80B007)**

Des études techniques et de vocation ont déjà été réalisées par l'établissement sur la friche industrielle Bragard située en centre-ville d'Epinal. La convention de maîtrise foncière à passer avec la communauté d'agglomération d'Epinal et la commune d'Epinal porte sur un projet de 119 logements répartis sur 13 bâtiments. La superficie à acquérir est de 5 ha 21 a 45 ca pour un montant prévisionnel de 1 200 000 € HT.

La délibération B15/006 est adoptée à l'unanimité.

II.1.2. Opération mixte étude conseil / foncier cadre

- ✓ **BOUST – Ancienne ferme allemande (n° opérations P09EC70M002 / F09FC70M011)**

La commune de Boust située au sein de la communauté de communes de Cattenom et environs souhaite réaliser une opération d'aménagement au sein de l'enveloppe urbaine en réhabilitant une ancienne ferme pour y aménager un gîte, des logements et une crèche. Pour la première fois dans le cadre du PPI 2015-2019, il est proposé de réaliser une étude conseil pour mesurer la faisabilité de la reconversion du site (40 000 € TTC pris à 50% par l'EPFL et 50% par la commune de Boust). En parallèle, il est proposé de passer une convention de veille active pour une acquisition si nécessaire (40 a 96 ca pour un montant prévisionnel de 500 000 € HT).

Les délibérations B15/007 et B15/008 sont adoptées à l'unanimité.

II.1.3. Foncier sensible

- ✓ **LAMORVILLE – Vallon de l'Etanche Zone humide (n° opérations F09FS50N001)**

L'opération consiste en la maîtrise foncière de 66 ha 77 a 01 ca de la zone humide de l'abbaye de l'Etanche à Lamorville dans la Meuse. L'acquisition est réalisée par la SAFER qui se charge de la répartition des reventes notamment en direction de l'EPFL pour la partie réserve naturelle. Il est proposé qu'un bail emphytéotique soit passé, simultanément à l'acquisition (montant prévisionnel de 555 000 €), avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine.

La délibération B15/009 est adoptée à l'unanimité.

II.1.4. Foncier diffus

M. COURTIN présente les quatre opérations examinées (dont une au titre du plan foncier). Elles portent sur 5,4 ha d'acquisitions nouvelles, 14 logements potentiels et 410 000 € d'engagements nouveaux.

- ✓ **TALANGE – Les Usènes (n° opération F09FD700105)**

Le site des Usènes à Talange est une friche historique de l'établissement (23 ha 72 a 75 ca acquis en 1987). Il s'agit d'un reconventionnement avec la Ville de Talange dans une logique de réaménagement du site en éco-quartier. La valeur des biens est de 1 100 000 € HT.

La délibération B15/010 est adoptée à l'unanimité.

- ✓ **LE SAULCY – Yéramex (n° opération F09FD800039)**

L'étude de la friche industrielle Yéramex à Le Saulcy, réalisée par l'EPFL, a permis à la communauté de communes du Pays des Abbayes et à la commune d'arrêter un projet à la fois résidentiel, économique et d'équipement. Afin de poursuivre son action en termes de travaux, l'EPFL doit se rendre propriétaire des lieux. La superficie à acquérir est de 2 ha 25 a 97 ca pour un montant prévisionnel de 200 000 € HT.

La délibération B15/011 est adoptée à l'unanimité.

- ✓ **UBEXY – Canton de la Louvière (n° opération F09FD800040)**

Cette opération consiste à densifier le centre-bourg d'Ubexy. Il s'agit d'acheter une ancienne ferme pour la transformer en logements. La superficie à acquérir est de 30 a 77 ca pour un montant prévisionnel de 100 000 € HT.

La délibération B15/012 est adoptée à l'unanimité.

- ✓ **VAL DE GUEBLANGE – Scierie (n° opération F09FD700106)**

Le dossier de la scierie du Val-de-Guéblange est remis sur table. Le site, localisé au centre de la commune, est abandonné depuis 2009. Il confronte la commune à des problèmes d'insécurité. La situation de cette emprise industrielle est particulièrement intéressante pour permettre de redynamiser et d'améliorer le cadre de vie du centre-bourg. La commune a exprimé son souhait d'acquérir une partie de l'emprise (2 ha 81 a 58 ca) pour répondre à différents besoins notamment en termes d'accueil d'une activité artisanale, voire d'un projet d'habitat. La faisabilité de ce projet fait, par ailleurs, l'objet d'une étude en reconversion (cf. dossier examiné également ce jour). Le montant prévisionnel de l'opération est de 110 000 € HT.

La délibération B15/013 est adoptée à l'unanimité.

II.1.5. Avenants à des conventions foncières

M. TOUBOL présente 18 avenants à des conventions foncières. La liste des conventions concernées, les justifications et la nature des modifications figurent en annexe au présent compte-rendu.

M. TOUBOL expose les difficultés relatives au dossier « Pienne – Landres / Cité de Landres » dont les perspectives d'aménagement sont à l'étude. Suite à cette réflexion, une décision sera prise quant au montage conventionnel à passer avec la collectivité.

M. PILLET note que six mois de prolongation de convention est un délai raisonnable.

M. TOUBOL précise que la superficie de ce site couvre une dizaine d'hectares de terrains agricoles qui ont été acquis en zone AU à environ 10 € du m^2. Le projet de 2008 était de réaliser une centaine de logements. A l'époque, il apparaissait raisonnable de projeter cet

aménagement vu la proximité du Luxembourg. Aujourd'hui, compte tenu de l'état du marché immobilier et des perspectives sur le secteur, le projet initial n'est absolument plus réalisable. L'objectif de l'étude à venir est de recenser l'ensemble des contraintes réglementaires (SCOT, ALUR…) et d'analyser l'ensemble des projets de la communauté de communes voire de la commune. L'EPFL souhaite ainsi établir différentes phases pour le rachat par la collectivité dans les meilleures conditions possibles.

Au vu de ces dernières prolongations de durée des conventions, M. PILLET souligne que, d'une manière globale, le Directeur Général a eu raison d'engager une démarche dans le but de nommer une personne en charge des cessions. En effet, les allongements de durée de portage, qui ont un effet sur le stock et le volume des recettes, diminuent artificiellement la trésorerie de manière peu vertueuse. M. PILLET souligne donc que l'évolution de l'organisation de l'EPFL est très attendue sur ce sujet.

M. STAUB soumet globalement au vote les modifications conventionnelles proposées.

La délibération B15/014 est adoptée à l'unanimité.

II.2 – OPERATIONS RECONVERSION

II.2.1. Nouvelles conventions

M. COURTIN présente les premières conventions de reconversion de friches issues du PPI 2015-2019, qui sont au nombre de 22 et correspondent à 9,81 M€ d'engagements nouveaux.

- ✓ **TOUL – Usine Kleber (n° opération P09RD40H37)**

  L'enveloppe prévisionnelle de 500 000 € TTC (prise en charge à 100% par l'EPFL) prévue dans le cadre d'une convention à passer avec la communauté de communes du Toulois sur le site Kleber à Toul permettra de financer des travaux de déconstruction. L'ancien bâtiment Kleber sera ainsi scindé pour accueillir d'autres activités. Globalement, une enveloppe de 2,1 M€ est programmée sur ce site d'ici au premier trimestre 2016.

  La délibération B15/015 est adoptée à l'unanimité.

- ✓ **LONGWY – Rue Neuve (n° opération P09RD40M044)**

  Une convention de maîtrise d'œuvre est proposée sur le site de la Rue Neuve à Longwy pour préparer la démolition d'un ensemble immobilier et la réhabilitation d'un autre ensemble à proximité. Le schéma d'aménagement de l'étude de programmation urbaine retenu par la collectivité, après une étude menée en 2014 par l'EPFL, prévoit la construction de 80 logements dans un premier temps et la reconversion d'une ancienne halle industrielle en marché couvert (sous réserve de son acquisition par l'EPFL). Le montant prévisionnel de l'opération est de 100 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la Ville de Longwy.

  La délibération B15/016 est adoptée à l'unanimité.

- ✓ **VIC-SUR-SEILLE – Usine Efka (n° opération P09RD70H021)**

La commune souhaite développer un nouveau quartier d'habitat sur le site de l'ancienne usine EFKA (fabrication de meubles et matelas). Suite à la réalisation des premières études de maîtrise d'œuvre sur ce site, l'EPFL dispose d'une estimation affinée du désamiantage et de la déconstruction du site. L'établissement étant propriétaire du site, il est donc proposé d'engager ces travaux préalables à une intervention de dépollution pour un montant de 350 000 € TTC pris en charge à 100% par l'EPFL.

La délibération B15/017 est adoptée à l'unanimité.

- ✓ **DIEUZE – Les Salines Royales (n° opération P09RD70H022)**

Sur le site des Salines Royales à Dieuze, le bâtiment dit de la « caserne » présente l'intérêt d'aider à comprendre l'organisation de l'exploitation salicole. En lien avec le bâtiment de la Délivrance dont les clos et couvert ont été réhabilités par l'EPFL, le bâtiment de la caserne devrait accueillir 13 chambres ainsi qu'un pôle d'innovation des entreprises. Le montant prévisionnel de l'opération est de 100 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la Ville de Dieuze.

La délibération B15/018 est adoptée à l'unanimité.

- ✓ **NIDERVILLER - Faïenceries (n° opérations P09RD70H024 et P09RD70H025)**

La convention de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du clos et couvert des bâtiments du XVIIIème siècle du site des faïenceries de Niderviller vise à poursuivre des missions de coordination sécurité, contrôle technique et de mener des analyses complémentaires. Le montant prévisionnel de cette opération est de 240 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et 20% par la communauté de communes de la Vallée de la Bièvre. De plus, une convention de travaux à passer avec cette même communauté de communes est proposée afin de démolir les ateliers des faïenceries (y compris désamiantage, gestion des contraintes liées aux pollutions et remise en forme de la plateforme) et de reprendre des ouvrages mitoyens. Le montant prévisionnel de ces travaux est de 2 100 000 € TTC pris en charge à 100% par l'EPFL.

Les délibérations B15/019 et B15/020 sont adoptées à l'unanimité.

- ✓ **ROSBRUCK – Berges de la Rosselle (n° opération P09RD70M100)**

Il est proposé d'engager les prestations de maîtrise d'œuvre relatives à la création du dernier tronçon du cheminement des Berges de la Rosselle à Rosbruck et d'un ouvrage de franchissement de la rivière pour un montant de 80 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la communauté d'agglomération de Forbach Porte de France.

M. TOUBOL souhaite préciser que la difficulté de la maîtrise foncière des terrains permettant de contourner la commune de Rosbruck en longeant la Rosselle n'a pas permis

de finaliser les aménagements et a nécessité une DUP. Les délais de cette procédure et la purge des recours éventuels devraient permettre à l'EPFL d'être propriétaire des terrains courant 2015. Il s'agit donc d'achever une opération d'aménagement autorisée avant 2011.

La délibération B15/021 est adoptée à l'unanimité.

- ✓ **VAL DE GUEBLANGE – Scierie (n° opération P09RD70M101)**

La scierie Parquet Lorraine du Val-de-Guéblange, qui représente une emprise d'environ 2,8 ha au centre du village, a cessé ses activités en 2009. La commune souhaite acquérir le site pour y accueillir de l'activité artisanale voire de l'habitat. Une étude de recomposition urbaine de l'ensemble du centre du village est proposée afin d'examiner les conditions de faisabilité de ce projet. Le montant prévisionnel de l'opération est de 50 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la commune du Val-de-Guéblange.

La délibération B15/022 est adoptée à l'unanimité.

- ✓ **FREYMING-MERLEBACH - Vouters (n° opération P09RD70M102)**

L'EPFL est déjà intervenu sur le site Vouters à Freyming-Merlebach pour des études. Il est proposé de les compléter afin d'aboutir à un projet acceptable par la collectivité, par l'ABF, par l'EPFL en tant que propriétaire et par les financeurs. Le montant prévisionnel de l'opération est de 50 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la communauté de communes de Freyming-Merlebach.

La délibération B15/023 est adoptée à l'unanimité.

- ✓ **UCKANGE – Haut-fourneau (n° opération P09RD70M103)**

L'étude Evol4'U4 portant sur le site du haut-fourneau à Uckange prévoit l'implantation d'activités tertiaires dans le bâtiment des magasins généraux. Concrètement, le bâtiment accueillera le projet Métafensch, plateforme publique de recherche et de développement dans le domaine de la métallurgie. Suite à l'étude de maîtrise d'œuvre, l'EPFL a une vision plus claire des travaux à mener. Il est donc proposé de mettre en place une enveloppe complémentaire pour le désamiantage, la déconstruction et les travaux de clos-couvert d'un montant de 150 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la communauté d'agglomération du Val de Fensch.

La délibération B15/024 est adoptée à l'unanimité.

- ✓ **RAON L'ETAPE – Quartier gare / Bâtiment Maga Meubles (n° opération P09RD80H075)**

La commune de Raon-L'Etape souhaite mener une étude urbaine sur l'ensemble du site de la brasserie Amos (y compris sur les délaissés ferroviaires), dans le quartier de la gare, pour examiner la faisabilité de projets d'équipements publics en cohérence avec la gendarmerie qui sera construite d'ici à la fin de l'année 2015. Une réflexion spécifique au bâtiment « Maga Meubles », inoccupé depuis avril 2014, est proposée dans ce cadre. Le montant prévisionnel de l'opération est de 100 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la commune de Raon-L'Etape.

La délibération B15/025 est adoptée à l'unanimité.

- ✓ **VILLOTTE – Le Pâtis (n° opération P09RD80H076)**

Le traitement du site du Pâtis à Villotte (anciens bâtiments industriels de type shed en ruine), au cœur du village, permettrait à la commune de développer un projet d'habitat. Compte tenu des activités successives sur le site (fabrique de meubles puis deux ferrailleurs), il conviendra dans un premier temps de caractériser son état environnemental puis d'y mener des études techniques et de vocation pour dimensionner le projet. Le montant prévisionnel de l'opération est de 60 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la commune de Villotte.

La délibération B15/026 est adoptée à l'unanimité.

- ✓ **GRANGES-SUR-VOLOGNE – Usine Dorval (n° opération P09RD80H077)**

La société SA Dorval souhaite céder l'ensemble des terrains et bâtiments de son usine textile de Granges-sur-Vologne (à l'exclusion de ce qui concerne la centrale hydroélectrique). Ainsi, la commune et la communauté de communes des Lacs et des Hauts Rupts envisagent de réaménager le site pour y accueillir des activités économiques, culturelles et/ou touristiques. Les études préalables de l'EPFL permettraient de préciser le projet de la collectivité. Le montant prévisionnel de l'opération est de 180 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL, à 10% par la commune de Granges-sur-Vologne et à 10% par la communauté de communes des Lacs et des Hauts Rupts.

La délibération B15/027 est adoptée à l'unanimité.

- ✓ **XERTIGNY – Tréfilerie (n° opération P09RD80H078)**

Le projet de valorisation des feuillus porté par l'ONF dans les Vosges a trouvé un accueil favorable sur le site de l'ancienne tréfilerie de Xertigny. Suite aux études réalisées par l'EPFL, il est proposé d'engager une mission de maîtrise d'œuvre relative à la première tranche de travaux (désamiantage, déconstruction) et à des études techniques associées (repérage amiante…). Le montant prévisionnel de l'opération est de 100 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la communauté de communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle.

La délibération B15/028 est adoptée à l'unanimité.

- ✓ **SENONES – Abbaye / Pôle culturel (n° opération P09RD80H079)**

L'ancienne usine textile de Senones avait investi une partie du bâtiment abbatial. La commune de Senones souhaite y développer un pôle culturel. Suite à une étude menée par l'EPFL validée par la collectivité, il est proposé de mettre en place une enveloppe complémentaire pour lancer les études de maîtrise d'œuvre des travaux et des études techniques associées sur la dernière aile de l'abbaye. Le montant prévisionnel de l'opération est de 300 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la commune de Senones.

La délibération B15/029 est adoptée à l'unanimité.

- ✓ **SAULXURES-SUR-MOSELOTTE – Site Gerbois (n° opération P09RD80H080)**

Située à proximité du lac de la Moselotte et de sa base de loisirs, l'ancienne scierie Gerbois à Saulxures-sur-Moselotte est aujourd'hui en vente. La commune souhaite profiter de cette opportunité pour y accueillir à la fois de l'habitat et des activités économiques (notamment touristiques). L'intervention de l'EPFL permettrait de préciser le projet de la collectivité par des études techniques et de vocation. Le montant prévisionnel de l'opération est de 120 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la commune de Saulxures-sur-Moselotte.

La délibération B15/030 est adoptée à l'unanimité.

- ✓ **URIMENIL – Corderie Bihr (n° opération P09RD80H081)**

La corderie Bihr à Uriménil est un vaste site de quatre hectares qui a cessé ses activités en 2014. Il est situé dans la continuité d'un quartier résidentiel et de commerces. La commune et la communauté de communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle envisagent de reconvertir le site en y implantant de l'habitat et des activités économiques (réutilisation de certains bâtiments). Le montant prévisionnel des études évaluant les contraintes et la faisabilité du projet est de 130 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la communauté de communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle.

La délibération B15/031 est adoptée à l'unanimité.

- ✓ **GOETZENBRUCK – Friche Sola (n° opérations P09RD70H023 et P09RP70H012)**

L'usine Sola au centre du village de Goetzenbruck a fabriqué des verres optiques des années 1960 jusqu'en 2005. L'étude réalisée par l'EPFL a permis la définition d'un schéma d'aménagement autour d'une salle associative, de logements et d'un gîte. Il est proposé d'engager une étude environnementale dont le montant prévisionnel est de 60 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la commune de Goetzenbruck. Il est également proposé d'engager les études de maîtrise d'œuvre des travaux de désamiantage et de déconstruction des bâtiments permettant de libérer l'espace d'une future liaison nord / sud. Le montant prévisionnel de l'opération est de 60 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la commune de Goetzenbruck.
Les délibérations B15/032 et B15/033 sont adoptées à l'unanimité.

- ✓ **MARON – Site des Bosquets (n° opération P09RU40H011)**

Le site des Bosquets à Maron, constitué de délaissés ferroviaires, couvre un ensemble d'environ huit hectares. La commune dispose en grande partie de la maîtrise foncière des terrains. Des négociations avec RFF et les quelques propriétaires privés devront être engagées pour finaliser la maîtrise de l'ensemble du site. La commune et la communauté de communes de Moselle et Madon souhaitent y créer des logements. Les études techniques et de vocation envisagées avec la commune permettront d'en mesurer la faisabilité. Le montant prévisionnel de l'opération est de 100 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la commune de Maron.

La délibération B15/034 est adoptée à l'unanimité.

- ✓ **FORBACH - Hospitalor (n° opération P09RU70M008)**

Le site Hospitalor à Forbach, fermé depuis 2013, constitue une emprise stratégique de par sa superficie de presque six hectares et sa proximité du centre-ville. La négociation foncière du bien est en cours et doit permettre à l'EPFL d'en devenir propriétaire dès 2015 pour le compte de la communauté d'agglomération de Forbach Porte de France. Le scénario d'aménagement qui a été retenu par la communauté d'agglomération vise à l'implantation d'un conservatoire de musique, d'un pôle bien-être, du regroupement de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et la création de logements. Il est donc proposé une mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de désamiantage et de déconstruction et aux études techniques associées. Le montant prévisionnel de l'opération est de 200 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la communauté d'agglomération de Forbach Porte de France.

La délibération B15/035 est adoptée à l'unanimité.

- ✓ **SARRALBE - INEOS (n° opération P09OD70C001)**

L'entreprise INEOS Polymers de Sarralbe a engagé une politique de cession d'une partie de son parc immobilier. L'emprise à céder comprend une trentaine d'habitations. La commune souhaite, préalablement à une éventuelle acquisition, disposer d'un état des lieux du quartier et étudier un schéma de recomposition urbaine au regard des futures contraintes réglementaires du PPRT. Le montant prévisionnel de l'opération est de 80 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL, à 10% par la commune de Sarralbe et à 10% par la société INEOS Polymers Sarralbe SAS.

La délibération B15/036 est adoptée à l'unanimité.

- ✓ **AUDUN-LE-TICHE – Siège de l'EPA Alzette-Belval (n° opération P09ODXA007)**

NB : le numéro d'opération P08ODX0A007 qui figurait dans le dossier était erroné.

La maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du siège de l'EPA Alzette-Belval (ancien bâtiment industriel sur le site de Micheville) ayant été retenue, il est proposé d'engager les travaux correspondants (désamiantage, déconstruction, dépollution, cols-couvert). L'APS est en cours de validation. Le montant prévisionnel de l'opération est de 2 600 000 € TTC pris en charge à 90% par l'EPFL et 10% par l'EPA Alzette-Belval.

La délibération B15/037 est adoptée à l'unanimité.

- ✓ **AUDUN-LE-TICHE - Micheville (n° opération P09ODX0A08)**

Les travaux de l'EPFL, envisagés sur le site de Micheville, consisteraient à démolir des dalles et des fondations faisant obstacle aux projets d'aménagement du site et à apporter des matériaux de substitution si besoin. Les spots de pollution les plus problématiques seraient également traités. L'enveloppe globale permettra de traiter cinq à six hectares dont la zone prioritaire dite « Ecoparc » à proximité du siège de l'EPA Alzette-Belval. Ces travaux seront réalisés à la demande de l'EPA selon les projets et les secteurs préférentiels d'intervention. Le montant prévisionnel de l'opération est de 2 000 000 € TTC pris en charge à 100% par l'EPFL.

M. PILLET demande s'il s'agit bien de travaux de pré-aménagement.

M. TOUBOL répond que l'EPFL est bien dans son champ de compétence sur cette opération et souligne que l'établissement s'organise ainsi afin d'avoir une bonne réactivité pour suivre les projets d'aménagement conduit par l'EPA.

La délibération B15/038 est adoptée à l'unanimité.

II.2.2. Avenants

M. COURTIN présente deux avenants aux conventions de reconversion. La liste des conventions concernées, les motifs et la nature des modifications apportées figurent en annexe au présent compte-rendu.

L'avenant relatif au pôle santé de Joeuf est remis sur table.

M. CORZANI ne prend pas part au vote. Les délibérations B15/039 et B15/040 sont adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, M. STAUB demande aux administrateurs s'ils souhaitent débattre d'autres points. Aucune question n'est abordée.

Le Vice-Président remercie l'ensemble des participants d'avoir bien voulu assister à cette réunion.

La séance est levée à 17h05.

Le Directeur Général de l'EPFL,

Alain TOUBOL

Le Président du conseil d'administration,

ANNEXE 1 - COMPTE RENDU BUREAU DU 04/03/2015 - AVENANTS CONVENTIONS FONCIERES
Délibération B15/014

Opérations	Signataires – Dates de signature	Modifications conventionnelles	Situation actuelle	Modifications proposées
VERDUN **ZAC Les Hauts de Charmois** (F08FC50C002) Avenant n°1	**CA du Grand Verdun** *Convention du 05/06/2009*	Modification du périmètre à acquérir et phasage des acquisitions Nouvelles modalités de détermination du prix de cession Ajout du montant prévisionnel de l'opération	 Pas de montant prévisionnel	Voir annexe 1 de la convention pour le périmètre Insertion de trois phases différenciées d'acquisition Prise en compte des recettes et des charges dans le calcul du prix de cession 2 500 000€HT
GOLBEY **PPRT Total gaz** (FS08FS80T001) Avenant n°1	**Commune de Golbey** *Convention du 12/07/2013*	Modification du périmètre à acquérir	24a 13ca à acquérir	Ajout de 77ca soit 24a 90ca à acquérir
MONTIGNY LES METZ **Caserne Lizé** (F08FC70D017) Avenant n°1	**Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole** **Et Commune de Montigny-lès-Metz** *Convention du 09/12/2013*	Modification du périmètre à acquérir	Section 30 n°1 à acquérir	Ajout de la section 31 n°153 à acquérir
PIENNES – LANDRES **Cité de Landres** (F08FD400020) Avenant n°5	**EPCI du Bassin de Landres** *Convention du 01/09/2008*	Modification de la date limite de rachat	30/06/2015	31/12/2015
PAGNY SUR MOSELLE **Parc de l'Avenir** (F08FD400032) Avenant n°2	**Commune de Pagny sur Moselle** Convention du 18/12/2009	Modification de la date limite de rachat Nouvelles modalités de détermination du prix de cession	30/06/2015 Taux d'actualisation 3%	31/12/2016 Taux d'actualisation 1%
FAULQUEMONT **Lotissement d'habitations** (F08FD700043) Avenant n°2	**Commune de Faulquemont** *Convention du 09/04/2009*	Modification du périmètre à acquérir Modification de la date limite de rachat Mise à jour de l'échéancier de paiement	Environ 4.5ha 30/06/2015	Retrait de 60a 30/06/2016

		Ajout du montant prévisionnel de l'opération	5 annuités à partir de 2015	5 annuités à partir de 2016 370 000€ HT
ALGRANGE **STIPS** (F08FD700055) Avenant n°2	**Commune d'Algrange** *Convention du 25/11/2009*	Modification de la date limite de rachat Mise à jour de l'échéancier de paiement Nouvelles modalités de détermination du prix de cession	30/06/2015 5 annuités à compter du 30/06/2015 Taux d'actualisation 3%	30/06/2017 5 annuités à compter du 30/06/2017 Taux d'actualisation 1%
ALGRANGE **Rue des Alliés** (F08FD700013) Avenant n°4	**Commune d'Algrange** *Convention du 03/11/2008*	Modification de la date limite de rachat Mise à jour de l'échéancier de paiement	30/06/2015 5 annuités à compter du 30/06/2015	30/06/2017 5 annuités à compter du 30/06/2017
DOCELLES **Papeterie LANA** (F08FD800017) Avenant n°2	**Commune de Docelles** *Convention du 01/09/2009*	Modification de la date limite de rachat Mise à jour de l'échéancier de paiement Ajout du montant prévisionnel de l'opération	30/06/2015 5 annuités à compter du 30/06/2015 Pas de montant prévisionnel	30/06/2017 5 annuités à compter du 30/06/2017 450 000€HT
CORNIMONT **ZA de Xoulces** (F08FD800026) Avenant n°2	**Commune de Cornimont** *Convention du 12/04/2010*	Modification de la date limite de rachat	30/06/2015	30/06/2016
ARS SUR MOSELLE **Coteau Driant** (F08FD700085) Avenant n°2	**Commune d'Ars sur Moselle** *Convention du 08/12/2011*	Modification de la date limite de rachat Mise à jour de l'échéancier de paiement Ajustement du montant prévisionnel de l'opération	30/06/2015 5 annuités à compter du 30/06/2015 Pas de montant prévisionnel	30/06/2016 5 annuités à compter du 30/06/2016 1 000 000€HT
UXEGNEY **Site Victor Perrin** (F08FD800010) Avenant n°3	**Commune d'Uxegney** *Convention du 14/03/2008*	Modification de la date limite de rachat Mise à jour de l'échéancier de paiement Ajustement du montant prévisionnel de l'opération	30/06/2015 5 annuités à compter du 30/06/2015 782 000€HT	30/06/2017 5 annuités à compter du 30/06/2017 802 000€HT

SAINT DIE DES VOSGES - Centre-ville Pôle touristique (F08FD800016) Avenant n°3	**Commune de St Dié Des Vosges** *Convention du 20/01/2009*	Modification de la date limite de rachat Ajout du montant prévisionnel de l'opération	30/06/2015	30/06/2016 1 500 000€HT
NIDERVILLER Faïenceries (F08FD700045) Avenant n°3	**Commune de Niderviller** *Convention du 07/04/2009*	Modification de la date limite de rachat Mise à jour de l'échéancier de paiement	30/06/2015 5 annuités à compter du 30/06/2015	30/06/2016 5 annuités à compter du 30/06/2016
NANCY Ilot rue des Jardiniers (F07AFZ00539) Avenant n°3	**Ville de Nancy** Convention du 11/05/2007	Modification de la date limite de rachat Mise à jour de l'échéancier de paiement	30/06/2015 5 annuités à compter du 30/06/2015	31/12/2015 5 annuités à compter du 31/12/2015
DIEULOUARD Extension du secteur du château (F08FC40S003) Avenant n°1	**Communauté de communes du Bassin de Pont à Mousson et commune de Dieulouard** Convention du 11/07/2013	Ajustement du montant prévisionnel de l'opération	130 000€HT	200 000€HT
VEFA AUDUN LE TICHE Rue François PONSIN (F08FC70E011) Avenant n°1	**MOSELIS** Convention du 03/05/2013	Durée de la convention	30/06/2021	30/06/2022
VEFA SAINT JULIEN LES METZ Route de Bouzonville (F08FC70E012) Avenant n°2	**MOSELIS** Convention du 03/05/2013	Durée de la convention	30/06/2023	30/06/2024

ANNEXE 2 - COMPTE RENDU BUREAU DU 04/03/2015 - AVENANTS CONVENTIONS RECONVERSION
Délibérations B15/039 et B15/040

Opérations	Signataires – Dates de signature	Modifications conventionnelles	Situation actuelle	Modifications proposées
OIN Alzette-Belval (P08ODX0A002) Avenant n°1	**EPA Alzette-Belval** Convention du 18/04/2013	Modification du périmètre		Le secteur d'intervention concerne l'intégralité du périmètre de l'OIN Alzette-Belval (toutes les friches inscrites dans le PSO)
JOEUF Pôle santé (P08RU40M001) Avenant n°1	**Commune de Joeuf** Convention du 03/10/2012	Modification de l'enveloppe	800 000 € TTC (75% CPER et 25% commune)	1 000 000 € TTC De 800 000 € à 900 000 € : 75% EPFL et 25% commune et au-delà : 100% commune